

Note de synthèse

Coût de la dépendance énergétique de La Réunion – période 2021-2024

Observatoire Énergie Réunion (juin 2026). Coût de la dépendance énergétique de La Réunion 2021-2024. Énergies Réunion.

Cette note présente une lecture synthétique des principaux résultats de l'étude. Pour approfondir les dynamiques par ressource, par usage et par type de prélèvement, il est recommandé de se reporter à l'étude complète, qui propose davantage d'indicateurs et détaille les sources mobilisées, les choix méthodologiques, les hypothèses de calcul et les précautions d'interprétation.

Ce que mesure une étude CDE

Une étude sur le coût de la dépendance énergétique (CDE) propose une lecture économique de la dépendance énergétique territoriale. **Elle ne mesure pas une dépense finale TTC supportée par les consommateurs, mais la facture énergétique des ressources importées à La Réunion**, c'est-à-dire leur valeur CAF : coût du produit, assurance et fret jusqu'au port d'importation (c'est-à-dire La Réunion). Les taxes, marges et autres coûts appliqués après l'arrivée sur le territoire ne sont donc pas intégrés dans l'indicateur principal.

Cette approche complète le taux de dépendance énergétique, qui est un indicateur physique fondé sur les volumes d'énergie importée. **Elle permet de mesurer la sortie de richesse liée aux importations énergétiques et d'identifier les facteurs qui font évoluer cette facture** : l'effet volume, lorsque le territoire importe plus ou moins d'énergie ; l'effet prix, lorsque les ressources coûtent plus ou moins cher ; et l'effet structure, lorsque la composition du panier énergétique importé se transforme.

Périmètre retenu et évolution du format

La présente édition couvre la période 2021-2024. L'année 2021 assure une année de recouvrement avec l'édition précédente ; 2022 correspond à une conjoncture énergétique exceptionnelle liée à la hausse internationale des prix de l'énergie ; 2023 et 2024 permettent d'observer les effets de la recomposition du mix importé. L'année 2025 n'est pas intégrée, les données n'étant pas encore suffisamment consolidées à ce stade.

Par rapport aux précédentes éditions, cette étude repose sur un format renouvelé. Le périmètre est élargi à l'ensemble des principales ressources énergétiques importées, fossiles comme renouvelables. **Les résultats sont exprimés en ktep pour rendre comparables les volumes énergétiques, et en euros constants 2021 afin de neutraliser l'effet de l'inflation**. L'analyse présente d'abord les tendances globales des importations énergétiques, complétées par une mise en perspective de long terme sur un périmètre réduit. Elle détaille ensuite chacune des ressources importées, ventilées par grands usages de destination - production d'électricité, transports et autres usages - avant d'estimer les recettes fiscales et redevances associées aux importations énergétiques.

Principal résultat : des volumes stables, une facture qui double

Le premier enseignement est le découplage entre dépendance physique et dépendance économique. Sur la période 2021-2024, les volumes d'énergie importée progressent seulement de 1 272,0 ktep à 1 302,6 ktep, soit +2,4 %. La facture énergétique suit en revanche une trajectoire beaucoup plus marquée : elle passe de 599,4 M€ à 1 191,7 M€ constants 2021, soit un quasi-doublement (+98,8 %). **La dépendance physique reste donc globalement stable, mais son coût économique augmente fortement.**

Cette évolution s'explique en deux temps. En 2022, la hausse est d'abord portée par un choc conjoncturel de prix : la facture atteint 1 039,4 M€ (+73,4 %), dans un contexte de forte augmentation des prix internationaux de l'énergie. Le coût unitaire CAF moyen du panier énergétique importé passe alors de 471 190 €/ktep en 2021 à 843 843 €/ktep en 2022. Après 2022, la détente des marchés ne ramène toutefois pas la facture à son niveau

initial : elle recule seulement à 987,8 M€ en 2023, puis remonte à 1 191,7 M€ en 2024. **À partir de 2023, l'explication devient donc moins seulement conjoncturelle et davantage structurelle.**

Une dépendance qui change de nature : recul des fossiles, montée des renouvelables importées

Depuis 2023, la conversion des centrales de Bois Rouge, du Gol et de Port Est, conduit à l'arrêt des importations de charbon et de fioul lourd, remplacés respectivement par des pellets de bois et du biodiesel. Cette transformation réduit fortement la place des énergies fossiles dans la production électrique, mais ne réduit pas la dépendance énergétique du territoire pour autant : **les nouvelles ressources mobilisées restent importées.**

En volume, les ressources fossiles reculent de 35,1 % entre 2021 et 2024. Les énergies renouvelables importées, alors marginales en 2021, atteignent 477,9 ktep en 2024 et représentent 36,7 % des volumes importés. En valeur, le basculement est beaucoup plus net : les ressources renouvelables importées passent de 0,2 % de la facture énergétique en 2021 à 55,5 % en 2024, soit 661,4 M€ constants 2021. **Elles deviennent ainsi, pour la première fois, le premier poste de dépendance économique.**

Ce renversement est dû à l'écart de coût unitaire d'importation entre les ressources : en 2024, le coût unitaire moyen des ressources fossiles importées s'établit à 643 057 €/ktep, contre 1 383 988 €/ktep pour les ressources renouvelables importées. Le coût unitaire moyen de l'ensemble des importations atteint ainsi 914 871 €/ktep en 2024. À noter toutefois que la sortie des fossiles dans l'électricité n'est pas totale : le GNR, utilisé pour les moyens thermiques d'appoint et certains démarrages, représente encore 49,6 ktep en 2024, soit 9,4 % des volumes de combustibles importés pour la production d'électricité.

Un poids économique accru pour La Réunion

Le renchérissement de la facture énergétique se traduit directement dans les indicateurs économiques du territoire. En 2024, les importations énergétiques représentent 5,5 % du PIB réunionnais, contre 2,9 % en 2021. Rapportée à la population, la facture atteint 1 335,9 € par habitant. La place de l'énergie dans les importations de marchandises progresse également fortement : les importations énergétiques représentent 18,7 % de la valeur CAF totale des importations de marchandises en 2024, contre 9,7 % en 2021.

Ces indicateurs montrent que **la dépendance énergétique pèse davantage dans l'économie réunionnaise, même lorsque les volumes importés évoluent peu.**

Un basculement sectoriel : l'électricité devient le premier poste de dépendance économique

La répartition par usage de destination met en évidence une rupture importante. **En volume, la mobilité reste le premier poste d'importation énergétique devant la production d'électricité.** En valeur, en revanche, 2024 marque un basculement : **la production d'électricité devient le premier poste de facture énergétique**, avec 693,0 M€ constants 2021, soit 58,1 % de la facture totale, devant la mobilité, qui représente 453,0 M€ et 38,0 % de la facture.

Ce basculement s'explique par la différence de dynamique entre les deux usages. Le mix importé pour les transports évolue peu dans sa structure ; il est donc surtout exposé aux variations de prix de produits pétroliers importés. Le mix importé pour la production d'électricité, lui, se transforme profondément vers des combustibles renouvelables importés plus coûteux. **La mobilité demeure ainsi le principal enjeu de dépendance physique, mais la production d'électricité devient le premier enjeu de dépendance économique.**

Effets sur les coûts d'achat de l'électricité et sur les prix des carburants

L'étude rapproche également, avec prudence, les importations de combustibles et les coûts d'achat par EDF SEI de l'électricité publiés par la CRE. Les données CRE, correspondent à des catégories contractuelles d'achat d'électricité et ne recoupent pas strictement les combustibles physiques suivis : la catégorie « bagasse-charbon » mêle par exemple bagasse locale et charbon importé sur une partie de la période, tandis que la catégorie « biomasse » recouvre progressivement pellets importés et bagasse locale. Les résultats doivent donc être lus comme des ordres de grandeur.

Malgré ces limites, la tendance est nette : le coût unitaire moyen d'achat de l'électricité issue de catégories reposant majoritairement sur des ressources importées passe de 268,7 €/MWh en 2021 à 427,0 €/MWh en 2024. En parallèle, le coût unitaire moyen d'achat des catégories locales diminue de 425,3 €/MWh à 366,1 €/MWh, même s'il s'agit d'une moyenne pondérée et non d'une baisse généralisée de toutes les filières locales. Le point le plus significatif est le poids croissant des combustibles importés dans la valeur d'achat de l'électricité associée : ce ratio passe de 34,7 % en 2021 à 73,4 % en 2024. Pour la catégorie CRE « biomasse », qui reflète principalement les pellets de bois malgré l'intégration progressive de la bagasse locale, il atteint 80,4 % en 2024, contre 22 % à 30 % pour l'ancienne catégorie « bagasse-charbon » entre 2021 et 2023.

Pour les carburants routiers, la lecture est différente. Le prix de vente est fixé par arrêté préfectoral et ne se répercute pas mécaniquement, à l'identique, les variations du coût CAF. L'exemple du gazole montre toutefois que la part du coût d'importation dans le prix de vente augmente fortement en 2022, passant de 40,7 % à 63,0 %, avant de reculer à 50,1 % en 2023 puis 46,9 % en 2024. Les carburants routiers restent donc exposés aux variations des prix internationaux, mais dans un cadre de prix administrés qui amortit partiellement les mouvements de court terme.

Fiscalité et redevances : une recomposition sans compensation de la facture

La dernière partie de l'étude estime les recettes fiscales et redevances portuaires théoriquement associées aux importations énergétiques : droits de douane, octroi de mer, droits de port, TSCC et TVA théorique à l'importation. Ces montants doivent être lus comme des ordres de grandeur, car ils reposent sur les volumes importés, les valeurs CAF, les taux retenus et, pour les droits de douane, des hypothèses d'origine et de préférences tarifaires.

Les recettes estimées passent de 303,7 M€ en 2021 à 355,2 M€ en 2024, soit +17,0 %. Cette progression est très inférieure à celle de la facture énergétique (+98,8 %), car les prélèvements ne reposent pas tous sur la même assiette : certains sont assis sur la valeur CAF, comme l'octroi de mer ou la TVA, tandis que d'autres reposent sur des volumes ou des tonnages, comme la TSCC et les droits de port. En proportion de la valeur CAF des importations énergétiques, les recettes estimées diminuent donc fortement, de 50,7 % en 2021 à 29,8 % en 2024.

La TSCC reste le principal prélèvement théorique, mais son poids relatif recule de 77,6 % à 62,7 % des recettes totales. L'octroi de mer progresse avec la montée en valeur des pellets et du biodiesel. La TVA théorique augmente fortement pour atteindre 39,8 M€ en 2024, sous l'effet de la montée en puissance des ressources renouvelables importées et les droits de douane disparaissent en 2024 dans les hypothèses retenues. Ces prélèvements constituent par ailleurs des transferts internes entre agents économiques du territoire : **ils ne compensent pas la sortie de richesse associée aux importations énergétiques.**

Précautions de lecture

Les résultats doivent être interprétés comme des ordres de grandeur économiques, non comme des montants comptables définitifs. Les principales limites tiennent à l'accès aux données : certaines informations douanières sont couvertes par le secret statistique et les données opérateurs restent partielles pour les ressources récentes comme les pellets et le biodiesel.

La valeur CAF 2024 des pellets et du biodiesel est reconstruite à partir de leur coût unitaire 2023 en euros constants, appliqué aux volumes 2024 ; la valeur CAF de l'essence en 2021 et 2022 est estimée à partir du coût unitaire 2023 ajusté selon l'évolution du Brent corrigée de l'inflation. Pour la fiscalité, les estimations reposent sur les taux et informations disponibles, notamment dans la base de données RITA/DGDDI, mais les recettes effectivement perçues n'ont pas pu être confirmées. Pour l'électricité, les catégories CRE doivent être rapprochées avec prudence des combustibles physiques.

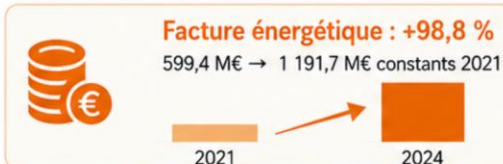
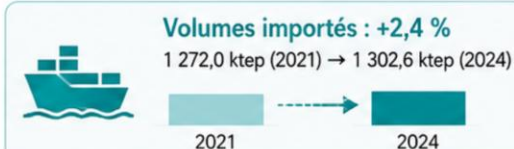
Ces limites n'empêchent pas d'exploiter les tendances principales. Elles invitent surtout à lire les montants exacts avec prudence, tout en retenant les dynamiques robustes.

COÛT DE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉUNION (2021-2024)

3 éléments clés à retenir

1 Des volumes quasi stables, mais une facture énergétique qui double

Entre 2021 et 2024, les volumes d'énergie importée progressent peu, tandis que la facture énergétique double presque.



✓ La dépendance physique reste globalement stable, mais son coût économique augmente fortement.

2 Une dépendance énergétique qui ne disparaît pas, mais change de nature

La sortie du charbon et du fioul lourd réduit fortement la place des fossiles dans le mix électrique. Mais les ressources de remplacement restent importées.



⚖ Le basculement est plus marqué en valeur qu'en volume.

3 Un nouveau centre de gravité économique : l'électricité

- En volume, la mobilité reste le premier poste de dépendance énergétique.
- En valeur, la production d'électricité devient le premier poste de dépendance économique en 2024.

693,0 M€ constants 2021
58,1 % du total

Facture énergétique totale :
5,5 % du PIB réunionnais en 2024
contre **2,9 %** en 2021

🎯 Le poids économique de la dépendance se déplace vers l'électricité.



À retenir : une dépendance énergétique en recomposition et un poids économique croissant.

Source : OER, étude CDE 2021-2024, juin 2026